

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre
2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°147

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Les tarifs présentés dans le tableau ci-joint ont fait l'objet d'un examen en commission finances, puis en bureau municipal.

Au 1er janvier 2021, il est proposé aux membres du conseil municipal les modifications suivantes:

- Simplifier et fusionner les tarifs quand cela est possible
- Augmenter le prix horaire refacturé des agents pour correspondre au réel

Cimetière :

- Augmenter raisonnablement les tarifs des concessions dans le cimetière

Foire aux boudins :

- Augmenter le tarif des buvettes supérieures à 10 mètres
- Facturer les commerçants du dimanche sur leurs stands à la foire au tarif du marché du dimanche

Locations de salles :

- Enlever les cautions pour les prêts entre collectivités (non pratiquées)
- Augmenter raisonnablement le tarif sur la location de la salle du Riveau pour les habitants de Naintré et associations hors commune
- Renommer et augmenter le forfait ménage : « Pénalité ménage insuffisant »
- Proposer des tarifs « entreprises » pour les locations de la salle des fêtes

Les autres tarifs sont inchangés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs au 1er janvier 2021 conformément au tableau joint.

Il est rappelé que les autres tarifs municipaux sont votés en année scolaire.

VU l'avis de la commission finances du 7 octobre 2020,
VU l'avis du bureau municipal du 3 novembre 2020,
VU le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les tarifs des services municipaux conformément au tableau annexé à la présente;
- décide** de leur entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2021;
- charge** M le Maire de leur application.

VOTE

POUR : 23

CONTRE : 6

de C PIAULET, N ROBIN, V DEBIAIS,
de B MASSONNEAU, F ROYER et de
B SULLI par pouvoir

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

